



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 14/07/2010

DE BONNES RAISON POUR UNE MOBILISATION D'AMPLEUR DES SOIGNANTS LE 7 SEPTEMBRE

En plein débat sur le dossier retraite, le gouvernement profite de la loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, promulguée le 5 juillet 2010, pour passer en force via l'article 30 la suppression du droit au départ anticipé à la retraite à partir de 55 ans pour les infirmiers(es) contre l'accès à la catégorie A.

Le décret d'application relatif à cet article ne devrait pas tarder à paraître. Malgré l'opposition des salariés et de la grande majorité des organisations syndicales lors des négociations portant sur la réforme statutaire dans la fonction publique hospitalière catégorie A et B, le gouvernement s'obstine.

Il impose un chantage inacceptable : accès en catégorie A contre abandon de la reconnaissance de la pénibilité, sans revalorisations indiciaires significatives.

En obligeant le droit d'option, il va provoquer le clivage entre les agents. Pour une même qualification et un même exercice professionnel, ils n'auront ni la même reconnaissance, ni la même rémunération, ni les mêmes droits à la retraite.

Avec cette réforme, le gouvernement prétend qu'il souhaite répondre à la fidélisation et à l'attractivité des professionnels.

De qui se moque-t-on ? C'est un mensonge ! Le véritable effet de ces nouvelles dispositions sera la baisse du niveau des pensions de retraites des infirmiers(es).

D'ailleurs, la commission des affaires sociales de l'assemblée le confirme (avis 2346), en précisant que les mesures de revalorisations salariales **seront autofinancées à 90% par la baisse du montant des retraites !**

La CGT ne demande pas seulement le retrait de l'article 30. Elle revendique :

- l'ouverture anticipée des droits à la retraite à tous les professionnels du public et du privé dont les métiers sont reconnus pénibles.
- la reconnaissance des qualifications et l'augmentation significative des salaires.
- la création massive d'emplois qualifiés pour répondre aux enjeux de la démographie et permettre de meilleures conditions de travail, car aujourd'hui nous sommes arrivés au bord de la rupture du fait des contraintes budgétaires et des critères de gestion.

Cet été, la CGT entend bien créer les conditions de la mobilisation des professionnels en les informant des véritables enjeux de cette mesure.

L'urgence pour les infirmiers(es) n'est pas de choisir entre la catégorie A et la catégorie B.

Dès le 7 septembre, l'urgence est de se battre avec l'ensemble des autres professionnels, pour leur droit à la retraite et la reconnaissance de leur qualification avec l'accès en catégorie A pour tous et toutes sans contrepartie.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr